

Communiqué de presse

Mise en consultation du projet de politique agricole 2014-2017

Le PBD s'engage en faveur d'une politique agricole orientée vers la productivité et la durabilité.

Le Parti Bourgeois-Démocratique Suisse (PBD) demande, dans sa réponse à la consultation portant sur la révision de la loi sur l'agriculture, cinq modifications de la révision proposé, en particulier en ce qui concerne les subventionnements aux détenteurs d'animaux et les mesures liées aux aménagements.

Le Parti Bourgeois-Démocratique Suisse estime que l'encouragement et le maintien d'une agriculture orientée vers la production et la durabilité sont d'une grande importance. Dès lors, il saisit la possibilité offerte prendre position dans le cadre de la consultation portant sur la révision de la loi sur l'agriculture. Dans l'ensemble, il juge positif le cadre financier proposé par le Conseil fédéral pour la période 2014-2017 et la communicabilité améliorée des multiples prestations fournies par les familles paysannes. Ceci étant et à son avis, le projet de révision de la loi sur l'agriculture doit être modifié sur cinq points en particulier.

1. Choix d'un système simple et n'entraînant aucune surcharge administrative.

La charge administrative doit être réduite, respectivement ne doit être alourdie du fait des idées et intentions émises dans le cadre du développement du système des paiements directs. Cette exigence doit être prise en considération lors de la détermination des montants individuels attribués.

2. Maintien des montants en faveur des animaux.

Les montants attribués pour l'élevage des animaux dans le cadre de conditions de production difficiles (TEP) et les montants prévus pour le bétail rustique ruminant par tête de gros bétail (RGVE) doivent être maintenus du fait qu'il n'y a, ni sur le plan intérieur, ni par rapport à l'étranger de nécessité politique de les adapter et que, d'autre part, cette mesure est un instrument important permettant de maintenir et rentabiliser l'élevage de bétail dans les régions de montagne. Par contre, il serait nécessaire d'optimiser et d'adapter, tant au plan économique qu'écologique, les limites des mesures d'encouragement prévues pour la taille des troupeaux.

3. Réduction des montants liés aux aménagements

Les montants prévus pour les aménagements doivent être réduits au minimum nécessaire (10% au maximum) et limités dans le temps. En cas de remise d'un domaine au sein d'une famille, les montants liés aux aménagements doivent être déterminés en fonction de l'exploitation. Le fait qu'une reprise de domaine soit liée à un quelconque délai de remise n'a pas de sens dans le cadre d'une politique agricole en développement.

4. Prise en compte d'aspects écologiques et sociaux

Le PBD voit d'un bon œil l'initiative prise par cinq cantons visant à interdire l'importation de denrées alimentaires en provenance de lieux de production ne respectant pas les critères sociaux et écologiques élémentaires. Le Conseil fédéral doit s'investir afin que la libre circulation des denrées alimentaires ne soit pas seulement dictée par des critères financiers mais également et davantage en fonction d'aspects écologiques et sociaux.

5. Indemnisation correcte des prestations économiques fournies

Les conditions spécifiques vécues dans le monde agricole et dans l'agriculture de montagne en particulier doivent être davantage prises en compte quand il s'agit de juger du rendement économique atteint. Les exigences particulièrement élevées liées à l'exploitation de domaines situés dans des régions en pente, doivent être prises en considération de manière adéquate. Par ailleurs, les programmes écologiques déjà en vigueur aujourd'hui dans notre agriculture devraient être pris en compte quand il s'agit de mettre en place de nouveaux instruments.

Personne de référence:
CN Hansjörg Hassler, 079 438 50 53
29.06.2011